



Syndicat mixte
pour l'aménagement et la gestion
du Parc naturel régional
de la Forêt d'Orient
Maison du Parc
10220 Piney

Extrait des délibérations du Comité syndical du Syndicat mixte pour l'aménagement et la gestion du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient

OBJET :
**Convention
pluriannuelle
d'objectifs et de
moyens 2023-2025
entre le PNRFO et la
Région Grand Est**

**DATE DE LA
CONVOCAION
13 mars 2023
DATE D’AFFICHAGE
13 mars 2023**

**NOMBRE DE DELEGUES
Afférents au Comité : 88
En exercice : 88
Présents : 47
Votants : 47
+ 19 pouvoirs**

**Acte rendu exécutoire
le
après dépôt en Préfecture
et publication ou
notification
le**

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-sept mars à 18 h 00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional de la Forêt d'Orient se sont réunis au foyer rural de Dienville (10500) sur la convocation qui leur a été adressée.

Etaient présents :

Conseillers régionaux

M. Alain CEDELLE
Mme Annie DUCHENE avec les pouvoirs de Mme Gaëlle DUPRE et de M. Philippe BORDE
M. Pascal ERRE avec le pouvoir de M. Jordan GUITTON
M. Maxence MEUNIER avec le pouvoir de Mme Isabelle HELIOT COURONNE
M. Ghislain WYSOCINSKI

Conseillers départementaux

M. Alain BALLAND
M. Bertrand CHEVALIER
M. Philippe DALLEMAGNE avec le pouvoir de Mme Marie-Noëlle RIGOLLOT
Mme Claude HOMEHR avec les pouvoirs de M. Philippe PICHERY et de Mme Sybille BERTAIL-FASSAERT
M. Olivier JACQUINET avec le pouvoir de M. Bernard DE LA HAMAYDE
Mme Arlette MASSIN

Troyes Champagne Métropole

M. Nicolas HONORE avec le pouvoir de M. Bernard ROBLET
M. Fabien GERARD
M. Marc SEBEYRAN

Communes du territoire

Amance – M. Jean-Michel PIETREMONT, Maire, titulaire
Assencières – M. Jean-Louis PINET, Maire, titulaire
Bouy-Luxembourg – M. Ghislain ROBERT, titulaire
Brévonnes – M. Mathias PETIT, titulaire avec les pouvoirs de M. Bruno DEZOBRY et de Mme Chantal MALARMEY
Brienne-la-Vieille – M. Christian BONFILS, Maire, titulaire
Chauffour-lès-Bailly – Mme Marie-Claude BEZINS, titulaire
Dienville – M. Claude LARGE, Maire, titulaire
Dosches – M. Benoit VACHERET, titulaire
Epagne – M. Francis DOIZELET, Maire, titulaire
Géraudot – M. Jean-Christophe LEFEVRE, suppléant
Hampigny – M. Hervé CHAMBON, Maire, titulaire
Jessains – Mme Line DECANter, titulaire
Juvanzé – Mme Maryline BEAUDEUX, suppléante
La Villeneuve-au-Chêne – M. Jésus CERVANTES, Maire, titulaire
Lassicourt – Mme Angélique LACOUR, titulaire
Lusigny-sur-Barse – Mme Marie-Hélène TRESSOU, Maire, titulaire avec les pouvoirs de Mme Sandrine SZYMCZAK et de Mme Sophie BOUDOT
Mathaux – M. Jean-Pierre DESSEIN, titulaire

Mesnil-Saint-Père – M. Pascal HENRI, Maire, titulaire
Molins-sur-Aube – M. Gilles JACQUARD, Maire, titulaire
Montiéramey – M. Michel DRIAT, suppléant
Montreuil-sur-Barse – M. René BARBEIRO, titulaire
Pel-et-Der – M. Dany DUBUISSON, Maire, titulaire
Perthes les Brienne – M. Fabrice DETHON, titulaire
Piney – M. Christian DENORMANDIE, Maire, titulaire avec les pouvoirs de M. Jean-Michel LANCELOT et de M. Jean-Pierre NICOLAS
Précy-Notre-Dame – Mme Raphaëlle AUBRY, titulaire
Précy-Saint-Martin – M. Richard VEIBERT, titulaire
Puits-et-Nuisement – M. Julien GUILLAUD, titulaire
Rosnay L'Hôpital – M. Jean-Philippe MIGNOT, titulaire
Rouilly-Sacey – M. Patrick DYON, Maire, titulaire avec les pouvoirs de M. Christophe DUXIN et de Mme Virginie VANHOORNE
Thennelières – M. Julian DEON, titulaire
Trannes – Mme Christine BARBIER, titulaire
Unienville – M. Jean-Michel CHATELAIN, Maire, titulaire
Vendeuvre-sur-Barse – M. Alain CHENET, titulaire avec les pouvoirs de M. Mickaël GUERARD et de Mme Magali ROSSITTO

La séance est ouverte sous la présidence de M. Patrick DYON.



Convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2025 entre le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient et la Région Grand Est

La convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens fixe le cadre du partenariat entre la Région Grand Est et le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient pour les années 2023-2025.

Elle présente :

- les priorités partagées et les stratégies de chaque partenaire pour les années 2023-2025 ;
- des objectifs communs, déclinés en indicateurs et cibles à l'horizon 2025 ;
- les engagements de chaque partenaire, ainsi que des engagements réciproques.

Elle détermine les modalités techniques, juridiques, administratives et financières de ce partenariat.

En 2020, la Région Grand Est a défini sa politique en faveur des Parcs naturels régionaux et l'a articulée autour de 7 priorités qui ont été partagées avec les PNR au cours des années 2020-2022.

Dans la continuité, et en lien avec les orientations du SRADDET et les défis de la SRB (Stratégie Régionale Biodiversité), elle propose de renforcer le partenariat avec chacun des PNR autour de 6 priorités :

- biodiversité ;
- aménagement durable des villes et villages ;
- filières ;
- éducation et engagement ;
- tourisme durable ;
- culture et ruralité.

Dans le cadre de la convention avec le Parc naturel régional de la Forêt d'Orient, la Région Grand Est s'engage tout d'abord financièrement.

Elle apporte son soutien financier au fonctionnement du Syndicat mixte, en application de ses statuts, par le biais d'une **dotation statutaire annuelle** d'un montant de **325 000 € en 2023, 350 000 € en 2024 et 425 000 € en 2025, soit 1 100 000 € pour les 3 ans.**

Elle concourt également à la mise en œuvre de son programme d'actions dans la limite d'une **enveloppe triennale maximale** au titre de crédits de la politique « parcs » de **270 000 € en fonctionnement et de 450 000 € en investissement.**

L'enveloppe consacrée annuellement aux actions sera arrêtée lors du vote du programme d'actions dans le cadre du Budget primitif.

En complément de ces crédits PNR, la Région pourra intervenir dans le cadre de lignes politiques sectorielles ou des candidatures à des appels à projets et appels à manifestation d'intérêt de la Région Grand Est.

La Région accompagne techniquement et financièrement la préparation ou la procédure en elle-même, de **renouvellement de classement du Parc naturel régional** en 2025 et ce pour un montant maximal de **80 000 € sur la durée de la convention 2023-2025**. Pour rappel, 201 000 € ont déjà été versés dans ce cadre lors de la précédente convention 2020-2022.

Enfin, la Région s'engage à examiner toute demande de financement qui porterait **sur la création ou l'extension de la Maison du Parc**. Au regard du projet actuel, elle est susceptible de mobiliser **une aide maximale en investissement de 1 100 000 €** sous réserve de la présentation d'un projet abouti et démonstrateur en intégrant les règles et objectifs du SRADDET.

Le Comité syndical décide à l'unanimité de :

- valider la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens 2023-2025 avec la Région Grand Est telle qu'exposée ci-dessus,
- autoriser la Présidente à signer ladite convention.

La Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte.



Marielle CHEVALLIER

MARIELLE CHEVALLIER
2023.04.06 15:04:50 +0200
Ref:20230330_112002_1-1-O
Signature numérique
le Président